

Guide de candidatures



2025

Les prix excellence du
tourisme sont une initiative
et une production de

Présentés par



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----|-----------------------------|
| 04 | Le concours de l'industrie |
| 08 | Les dates importantes |
| 08 | Les membres du jury |
| 09 | Le dévoilement des lauréats |
| 10 | Les règlements du concours |
| 13 | Les catégories du concours |

Pour le Guide de candidatures et les formulaires du concours des Prix excellence tourisme 2025, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Le concours de l'industrie

L'Alliance de l'industrie touristique du Québec est très heureuse de lancer l'appel de candidatures de la 8^e édition des Prix excellence tourisme 2025, qui se tiendront en septembre prochain à Lévis ! Ce concours vise à célébrer le talent et les réalisations des acteurs de l'industrie touristique qui œuvrent faire du Québec une destination touristique exceptionnelle et en harmonie qui contribue au bien-être et à la fierté de la population.

Dès maintenant et jusqu'au 15 août prochain, racontez-nous votre histoire, présentez-nous vos fiertés, parlez-nous de vos réussites et déposez votre candidature en grand nombre !

Pourquoi participer au concours ?

Parce que les Prix excellence tourisme, c'est le plus grand concours de l'industrie. Ils ont l'objectif de mieux faire connaître le talent, l'audace, le savoir-faire et l'esprit entrepreneurial des milliers d'entrepreneurs touristiques et centaines de milliers de passionnés qui donnent un visage accueillant aux différentes communautés, villes et régions du Québec.

Et aussi parce que toutes vos belles initiatives, vos projets de longue date maintenant réalisés, vos collaborations fructueuses, votre vision pour notre secteur et votre ardeur au travail méritent d'être reconnues.

Bonne chance à tous les candidats !

L'équipe de l'Alliance

Le concours de l'industrie

Ce concours, ouvert à l'ensemble de l'industrie touristique québécoise, récompense l'excellence des initiatives réalisées dans 12 catégories. Ces dernières ont été déterminées avec la collaboration d'expert.e.s dans chaque discipline pour bien représenter les grandes tendances du milieu. La liste détaillée des catégories se trouve aux pages 11 et 12 du guide de candidatures.

Pour les entreprises

(Entreprise individuelle, festival, événement, société par actions (compagnie), société en nom collectif (S.E.N.C.), société en commandite (S.E.C.), société en participation, organisme à but non lucratif (OBNL) à valeur marchande, coopérative)

1. Communication marketing
2. Innovation et développement de l'offre – Budget d'exploitation de moins de 999 999 \$
3. Innovation et développement de l'offre – Budget d'exploitation d'un million et plus
4. Tourisme responsable et durable
5. Tourisme accessible

Un prix hors catégorie sera également remis dans le cadre des Prix excellence tourisme : **le prix Grand Bâtitseur.**

Ce prix, présenté par le ministère du Tourisme, récompense une personnalité marquante de l'industrie touristique québécoise qui a fait preuve d'audace, de vision et de leadership tout au long de sa carrière.

Le concours de l'industrie

Pour le réseau associatif (AT), les offices de tourisme, les corporations touristiques, les institutions gouvernementales ou paragouvernementales et les municipalités

- 6. Communication marketing
- 7. Innovation et développement de l'offre
- 8. Tourisme responsable et durable

Pour l'ensemble de l'industrie touristique

- 9. Partenariat d'affaires et commandite
- 10. Gestion des ressources humaines – Pratique innovante
- 11. Ressources humaines – Employé.e de l'année – volet employé.e
- 12. Ressources humaines – Employé.e de l'année – volet gestionnaire

Le concours de l'industrie

Voir plus grand!

Pour cette 8e édition, l'Alliance maintient le souhait de transporter encore plus loin l'audace, le talent et la créativité des entrepreneur.es, artisan.es et employé.es qui œuvrent au sein de l'industrie touristique québécoise.

Pour une seconde année, les lauréat.es dans les catégories **Tourisme responsable et durable – Volet entreprise, Innovation et développement de l'offre – Budget d'exploitation d'un million et plus et Employé.e de l'année** verront leur candidature être automatiquement déposée pour la prochaine édition des **Grands prix du tourisme canadien** organisés par l'Association de l'industrie touristique du Canada!



Est-ce que ce sera votre année chanceuse? Qui sait jusqu'où vos ambitions, votre vision et vos initiatives pourraient vous mener!

Les dates importantes et les membres du jury

| | |
|---|--|
| Appel de candidatures | Du 17 février au 30 juin 2025 |
| Date limite pour déposer votre candidature | Vendredi, 30 août, à 15 h |
| Dévoilement des finalistes | Mardi, 9 septembre |
| Dévoilement des lauréat.e.s Cocktail et souper | Mardi 23 septembre, en soirée au Centre des congrès de Lévis |
| Grande conférence Alliance | Mercredi 24 septembre au Centre des congrès de Lévis |

Les membres du jury

Le jury est composé de professionnel.les de l'industrie touristique, de représentant.e.s des secteurs des médias et des communications ainsi que de partenaires de l'industrie. Les juré.e.s sont sélectionnés sur invitation.

Les membres du jury n'ont pas le droit de voter pour les cas réalisés par leur entreprise ou par eux-mêmes.

Les membres du jury reconnaissent l'obligation de divulgation à l'Alliance de tout conflit d'intérêts auquel ils pourraient être exposés et s'assurent de préserver la confidentialité des données des dossiers de candidature.

L'Alliance décline toute responsabilité quant aux omissions et aux erreurs qui auraient pu se produire.

Le jury se réserve le droit de refuser ou de transférer une initiative dans une autre catégorie lorsque le choix de celle-ci ne correspond pas au projet soumis. Le cas échéant, les candidats seront avisés. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

Le dévoilement des lauréats.es

L'objectif de l'Alliance demeure le même : **reconnaître les initiatives qui se sont démarquées au cours de la dernière année et mettre en lumière les entrepreneur.e.s, artisans et employé.e.s derrière ces projets.**

Le dévoilement des lauréat.e.s 2025 aura lieu le **mardi 23 septembre** au **Centre des congrès de Lévis**. Les détails de la cérémonie seront annoncés dans les prochaines semaines.

Les lauréat.e.s sont également invités à participer à la Grande conférence Alliance le 24 septembre sous le thème de l'Ambition !

Les règlements du concours

Admissibilité

Les organisations candidates doivent œuvrer dans le secteur touristique, être en exploitation depuis au moins un (1) an et posséder tous les permis requis pour leur secteur d'activités.

Pour être admissibles, les initiatives doivent être lancées après le **1er avril 2024** et avoir enregistré des résultats avant le **31 juillet 2025**.

Inscription

Tous les documents constituant le dossier de candidature doivent être envoyés à l'Alliance au plus tard le **vendredi 15 août à 15 h**. Les dossiers de candidatures doivent être complétés en ligne.

Les pièces justificatives doivent être téléchargées au même moment via le formulaire en ligne. L'ajout des pièces justificatives ne sera pas possible après la soumission du formulaire en ligne.

Les règlements du concours

Restrictions

Si une initiative a remporté un prix dans une édition antérieure dans une catégorie, elle ne peut pas remporter un prix dans cette même catégorie.

Toutefois, il est possible de la soumettre dans une autre catégorie. De plus, il est possible de déposer à nouveau une initiative qui a été en nomination sans avoir remporté de prix.

Une organisation peut soumettre :

1. Une initiative dans plus d'une catégorie
2. Plus d'une initiative dans la même catégorie

Elle ne peut toutefois pas :

Remporter de prix dans plus d'une catégorie au cours de la même édition.

Les sociétés d'État et les individus (lauréats.es, employé.e. de l'année et Grand Bâtitseur) ne sont pas admissibles aux tirages (prix de présence) effectués lors de la remise de prix. Les récompenses offertes aux lauréats.es sont limitées à une par organisation.

Les règlements du concours

Responsabilité

Les candidatures doivent **mettre en valeur une initiative qui offre un produit, un service ou une expérience** aux visiteurs (touristes et excursionnistes).

Les dossiers incomplets ou qui ne respectent pas les exigences des règlements ne seront pas soumis au jury. (Voir page précédente)

En plus de demeurer la propriété de l'Alliance, **le matériel envoyé doit être libre de tous droits et pouvoir être utilisé sans frais et sans réserve** à des fins de promotion du concours. Aucun document ne sera retourné.

L'Alliance se fie au **code d'honneur des participants** au concours quant à l'exactitude des faits et des informations qu'ils avancent dans leur dossier.

Il est important d'inscrire tous les crédits appropriés pour chaque projet présenté et de mentionner s'il s'agit d'une coréalisation. Ce sont ces mêmes crédits qui seront repris sur le site Web du concours et lors de la promotion des projets gagnants.

L'Alliance ne peut être tenue responsable de l'omission d'un individu ou d'une entreprise dans les crédits de ces derniers.

Les catégories du concours

Les formulaires sont disponibles sur le site web du concours à : excellencetourisme.com

COMMUNICATION MARKETING

Catégorie qui récompense une initiative qui s'est particulièrement démarquée par l'**originalité** de son concept, la **pertinence** du message, la **diversité** et la **qualité** des outils de communication et sa **performance**.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Catégorie qui récompense un **nouveau produit, service ou expérience** offerte à la clientèle qui permet d'offrir une **carte de visite exceptionnelle** de notre savoir-faire, de nos valeurs, de notre culture et de nos façons de vivre.

- Innovation et développement de l'offre – Budget d'exploitation de moins de 999 999 \$
- Innovation et développement de l'offre – Budget d'exploitation d'un million et plus
- Innovation et développement de l'offre – Réseau

TOURISME RESPONSABLE ET DURABLE

Catégorie qui récompense les **actions et pratiques novatrices** qui s'inscrivent au cœur d'une vision globale du développement durable et qui s'appuie sur les piliers suivants : environnemental, économique et social.

Les catégories du concours

TOURISME ACCESSIBLE

Catégorie qui récompense les **actions posées dans l'intérêt des personnes à capacité physique restreinte** et qui s'inscrivent dans une vision globale d'accessibilité : produits et services touristiques, accessibilité des lieux, promotion et sensibilisation.

PARTENARIAT D'AFFAIRES ET COMMANDITE

Catégorie qui récompense une initiative de partenariat ou une activation de commandite qui a permis à une organisation d'accroître son rayonnement, de se démarquer dans son secteur d'activités, de diversifier son offre Business to Consumer (B2C) ou Business to Business (B2B) et d'intéresser de nouveaux créneaux de clientèle.

RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉ.E DE L'ANNÉE

Catégorie visant à mettre en lumière la richesse humaine au sein de l'industrie :

Ce prix célèbre à la fois :

1. **Les employés** (employé.e, superviseur.e, chef.fe d'équipe), qui se distinguent par leur engagement, leur professionnalisme, leur personnalité inspirante et la qualité de leurs réalisations.
2. **Les gestionnaires**, (gestionnaire, directeur, gérant) qui brillent par leur leadership, leur vision et leur capacité à mobiliser leur équipe tout en contribuant de manière significative au succès de leur organisation.

Les catégories du concours

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PRATIQUE INNOVANTE

Catégorie qui récompense une initiative innovante dans la **gestion des employé.e.s, des bénévoles ou de l'organisation du travail**.

Exemples : marketing RH, gestion collaborative, rémunération globale, processus de travail, implantation technologique, développement des compétences, reconnaissance, gestion de la diversité et de l'inclusion, promotion interne, stabilisation des emplois.



2020
250

Informations

excellencetourisme.com

info@excellencetourisme.com